

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN VISION DE L'ARBRE ET  
DU PROJET CANOPÉE SUR DES SITES RELEVANT DE LA  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2021 ET LES  
SUIVANTES

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste en la réalisation de divers travaux de mise en œuvre du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée sur des sites relevant de la compétence d'agglomération. Ce projet vise à maintenir une forêt urbaine de qualité et en santé et à considérer les arbres en aménagement urbain. Ce projet inclut la plantation d'arbres et les diverses activités de mise en œuvre du plan Vision de l'arbre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération.
- 2.** Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées.
- 3.** Le projet nécessite également l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition d'arbres, de matériaux et de biens requis pour sa réalisation.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

- 5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 300 000 \$.

**TOTAL : 300 000 \$**

Annexe préparée le 28 janvier 2021 par :

---

Karine Deschesnes  
Arrondissements de Beauport  
et de Charlesbourg  
Direction